



Litige avec mon assurance que je trouve injuste.

Par **lag_old**, le **16/10/2007** à **18:38**

bonjours je suis un jeune de 20ans et je souhaiterait vous poser une question pour m'aider a reglé un litige avec mon assurance suite a un accident dont je pence ne pa etre responsable. L'accident c'est dérouler comme suit:

je conduit ma voiture en agglomeration et veut tourner sur la gauche, une fois ma manoeuvre bien commencé, je me fais violement percuté par une voiture sur mon coté gauche. "l'adversaire" à ecrit sur le consta "je roule sur la voie de droite et surpris par la manoeuvre de la voiture devant moi j'ai doubler".

Mon assurance me consider tout d'abord comme 100% responsable, se que je trouve honteux, mais je suis aller en gendarmerie et j'ai apporter a mon dossier une attestation officiel de la gendarmerie qu'il est interdit de doubler sur le lieu de l'accident car il y a une ligne de dissuasion (ligne discontinue très rapproché). Avec cette atestation mon assurance me propose uniquement un 50-50, il rembourse 50% de mes reparation et m'enleve 10% de mon bonus.

Il me semble etre dans mon droit n'ayan pas fait d'infraction d'etre dédomager a 100% mai mon assurance ne veut rien savoir et me mais quand meme 50% en tors.

Pourier vous me dire se que vous pencer cette situation, d'après votre savoir juridique qui a raison, moi ou mon assurance? votre reponse me serai d'une grande aide, je conte allé au tribunal car je pence ma cause juste.

Salutaion distingué